



Engagements

La Charte d'amélioration des ports se décline en deux démarches distinctes - activités industrielles et activités d'animation loisirs -, avec des dispositifs et des engagements qui leur sont propres.

Publié le 20/07/2023 - Mis à jour le 25/06/2024

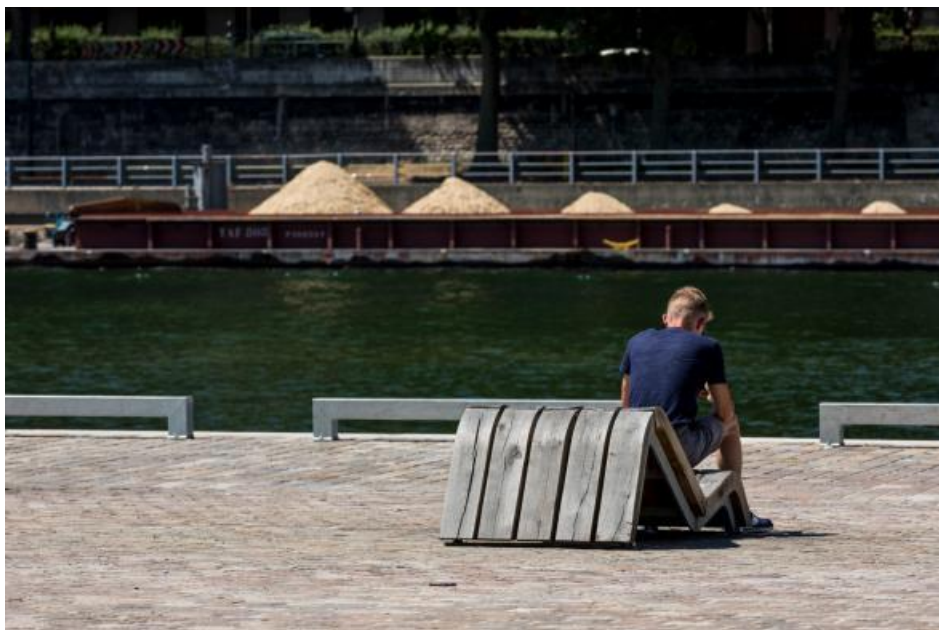
Les engagements pour les activités industrielles

La démarche vise une meilleure intégration urbaine, architecturale et paysagère des installations, la maîtrise des impacts environnementaux et l'information régulière des publics concernés.

Tour d'horizon des engagements de chaque catégorie des partenaires...

Les engagements collectifs

- intégration urbaine, architecturale et paysagère,
- propreté et entretien,
- conformité réglementaire,
- prévention et traitement des pollutions et des nuisances,
- management de l'environnement et de la qualité,
- communication et concertation.



©HAROPA PORT / Laurent Guichardon

Les engagements des organisations professionnelles

- poursuivre les actions visant à mieux faire connaître la contribution des ports et des installations industrielles utilisatrices de la voie d'eau au service du développement économique de la région Ile-de-France et de la limitation de la congestion des transports routiers,
- inciter leurs adhérents implantés sur les zones portuaires à signer la Charte,
- participer à la gestion et à l'animation de la Charte,
- participer au financement des actions de communication.

Les engagements des entreprises signataires

- appliquer la démarche de progrès approuvée par le comité de pilotage,
- financer un audit annuel de leurs installations,
- assurer aux auditeurs l'accès à la totalité des installations et des informations nécessaires,
- mettre en œuvre à l'issue de l'audit annuel un plan d'actions.

Les engagements des propriétaires du domaine portuaire

URL de la page :

<https://www.cap.haropaport.com/fr/engagements>

- poursuivre les actions visant à mieux faire connaître la contribution des ports et des installations industrielles utilisatrices de la voie d'eau au service du développement économique de la région Ile-de-France et de la limitation de la congestion des transports routiers,
- inciter les entreprises non adhérentes à signer la Charte et à adopter une démarche de progrès,
- imposer la Charte aux nouvelles entreprises concernées par son champ d'application,
- adopter la démarche d'audit approuvée par le comité de pilotage de la Charte,
- assurer aux auditeurs l'accès à la totalité des installations et des informations nécessaires,
- participer à la gestion et à l'animation de la Charte,
- participer au financement des actions de communication.

Les engagements pour les activités animation - loisirs

La démarche a pour objectif de définir des bonnes pratiques afin d'assurer la tranquillité des riverains et un usage partagé qui soit bénéfique pour tous.

Les ports de Bercy et La Gare et les ports d'Austerlitz et La Rapée ont signé une Charte des usages spécifique à chacun, en fonction de leur contexte. Elles recouvrent néanmoins des engagements communs :

Réglementation

Tous les établissements situés sur le port relèvent de la réglementation applicable aux Établissements Recevant du Public.



©HAROPA PORT / Laurent Guichardon

Hygiène

Les usagers qui fréquentent les ports pour se rendre sur les péniches ou pour pique-niquer en plein air amènent quantité de débris, de dégradations matérielles et de pollutions olfactives. La Charte met en place un encadrement sanitaire plus strict. Cela concerne : abandon d'ordures, déchets, verre brisé, objets et urine sur la voie publique.

Cadre de vie

Le bassin des ports est un espace unique à Paris, vaste, ouvert et bénéficiant de la proximité de la Seine. Il représente une opportunité pour créer un espace convivial et partagé. Le besoin d'aménagement et d'activité demeure, il s'agit donc de poursuivre la réflexion collective.

Diffusion sonore

Les établissements présents sur les ports exercent une variété d'activités diurnes et nocturnes qui entraînent l'utilisation de la musique amplifiée. Les représentants des bateaux et des terrasses s'engagent dans la Charte à en minimiser les impacts. Un rappel des bonnes pratiques est affiché dans chaque bateau et sur chaque terrasse.

Tapage

La fréquentation des ports et de la passerelle par des populations très variées et pas toujours respectueuses de la tranquillité des habitants, du site ou des exploitations, génère un tapage nocturne difficile à contrôler. Un service de gardiennage est missionné par HAROPA PORT | Paris pour faire le lien entre exploitants, usagers et riverains dans un but de prévention.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00